



**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025**  
**À 18 h 00**

Délibération 2025 / 97  
(5<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **27**  
Présents : **14**  
Votants : **18**

Date de l'envoi et de la publication de la convocation :  
**4 décembre 2025**

Date de publication :  
**12 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à 18 h.  
Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE.  
Formant la majorité des membres en exercice,  
**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.  
**Absents représentés** : RUAUD Maria de Fatima (donne pouvoir à MICHAUX Martine), BACH Hélène (donne pouvoir à DELEUZE Christian), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).  
**Absente excusée** : MAIGNE Solange.  
**Absents** : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, CHAVET-JABOT Francis, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.  
**Secrétaire de Séance** : PUECH Roland.

**OBJET : TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET DE L'ESPACE JEUNES – EXERCICE 2026.**

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 2 décembre 2025 ;  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
– **adopte** les tarifs suivants applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET ESPACE JEUNES</b>		
<b>Réduction de 1 € à partir du deuxième enfant</b>		
Annulation d'une réservation au plus tard deux jours ouvrés précédant la date, avant midi :	<b>Pas de facturation</b>	
Annulation d'une réservation après ce délai :	Avec justificatif	<b>Pas de facturation</b>
	Sans justificatif	<b>Facturation tarif normal</b>
<b>Quotient familial &lt; 601 :</b>	Gramatois	Non Gramatois
Demi-journée sans repas :	<b>4,80 €</b>	<b>6,30 €</b>
Demi-journée avec repas :	<b>7,90 €</b>	<b>9,50 €</b>

## AR Prefecture

046-214601288-20251210-2025\_97-DE  
 Reçu le 12/12/2025  
 Publié le 12/12/2025

Journée sans repas :	5,30 €	7,90 €
Journée avec repas :	8,80 €	11,50 €
Forfait 5 journées avec repas ( <i>vacances scolaires</i> ) :	36,00 €	48,00 €
Forfait 4 journées avec repas + 1 sans repas ( <i>vacances scolaires</i> ) :	33,00 €	45,00 €
Espace jeunes, abonnement annuel (de septembre à septembre) :	63,00 €	
<b>Quotient familial <math>\geq</math> 601 :</b>		
	Gramatois	Non Gramatois
Demi-journée sans repas :	6,00 €	11,00 €
Demi-journée avec repas :	9,50 €	14,50 €
Journée sans repas :	8,00 €	12,00 €
Journée avec repas :	11,50 €	16,00 €
Forfait 5 journées avec repas ( <i>vacances scolaires</i> ) :	55,00 €	73,00 €
Forfait 4 journées avec repas + 1 sans repas ( <i>vacances scolaires</i> ) :	50,00 €	70,00 €
Espace jeunes, abonnement annuel (de septembre à septembre) :	80,00 €	
<b>Sortie en bus, par enfant :</b>	2,00 €	
<b>Repas personnel d'encadrement par nécessité de service :</b>	Gratuit	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance.

Roland PUECH


Le Maire.

Michel SYLVESTRE


